Eco-rapport 2009 de la RFA

RUMBA - gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale

1. Introduction

Chers collaborateurs,

L'importance et les conséquences de la politique climatique et énergétique ainsi que l'attitude à adopter face à ces défis font l'objet d'opinions contradictoires. Le mot d'ordre reste toutefois le même, à savoir penser de manière globale et agir au niveau local. Il convient donc de ménager les ressources, en particulier les ressources non renouvelables. La Régie fédérale des alcools (RFA) est ainsi mise à contribution en ce qui concerne sa capacité d'action sur les conditions-cadres de l'alcool et sa propre utilisation des ressources.

Dans cette perspective, la révision totale de la loi sur l'alcool offre des possibilités d'amélioration.

- La rationalisation des procédures étatiques entraînera une simplification des processus de travail à la RFA, au sein de la branche et dans les échanges entre la RFA et la branche. Ainsi, nous parviendrons de manière indirecte à un meilleur bilan écologique.
- Actuellement, la Suisse ne compte plus que 2,3 millions d'arbres fruitiers, alors qu'on en recensait encore 11 millions en 1960 lorsque la RFA a participé financièrement à l'abattage de millions d'arbres en vue de limiter la production d'eau-de-vie. Près d'un tiers des fruits provenant des arbres fruitiers suisses continuent d'être transformés en spiritueux. Le maintien de la production indigène a ainsi d'importantes conséquences sur le paysage et l'équilibre écologique.

Le marché de l'éthanol nous permet de réduire considérablement les émissions de CO₂. Ainsi, les efforts que fait Alcosuisse pour importer du bioé-

thanol utilisé comme carburant de remplacement méritent d'être relevés. Chaque litre de bioéthanol écoulé sur notre territoire est produit à partir de déchets de bois, qui provenait jusqu'ici des forêts suisses et désormais de Suède. La politique prudente d'Alcosuisse a permis à notre action d'être épargnée par la critique exercée contre les biocarburants. Nous nous efforcerons donc de continuer à faire connaître le modèle suisse en matière de bioéthanol et de supprimer les obstacles en édictant des conditions-cadres. Toutefois, nous n'avons pas la compétence pour imposer ce produit sur le marché.

Penchons-nous enfin sur l'utilisation des ressources au sein même de la RFA. Depuis plusieurs années, les propositions du groupe de travail «Ecologie» ont permis à la RFA de réaliser d'importantes améliorations, sans lesquelles notre propre bilan écologique serait bien plus mauvais. Le présent rapport montre toutefois que les résultats atteints ne peuvent être maintenus que si de nouvelles mesures sont prises. Sur mandat du groupe de travail «Ecologie» et en présence de Walter Märki, responsable de ce dernier, le comité de direction a fixé les objectifs en matière d'écologie pour l'année 2009. Tous les collaborateurs sont priés de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Dans ce domaine également, il faut viser des améliorations en trouvant le juste milieu entre sérieux et décontraction. Pour terminer, je tiens à remercier toutes les personnes concernées pour leur engagement.

Alexandre Schmidt

Directeur

2. La RFA et l'environnement

2.1 Notre office

Aux termes de l'art. 105 de la Constitution fédérale, la législation sur la fabrication, l'importation, la rectification et la vente de l'alcool obtenu par distillation relève de la compétence de la Confédération. Les tâches résultant de cette réglementation ont été confiées à la RFA, qui doit tenir compte des effets nocifs de la consommation d'alcool. La charge fiscale qui grève l'alcool de bouche constitue la clef de voûte de la politique en matière d'alcool. Le renchérissement des spiritueux diminue la consommation d'alcool. Pour atteindre les objectifs visés par la politique en matière d'alcool, la RFA régule et surveille la production agricole et professionnelle de spiritueux ainsi que le commerce de ces derniers.

Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, approvisionne l'économie suisse en éthanol, matière première utilisée par les industries chimique, pharmaceutique et cosmétique.

En 2008, la RFA disposait de 158 postes permanents. Ce chiffre comprend les préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire, dont le bilan écologique de la RFA ne tient en principe pas compte puisque ces derniers ne disposent d'aucune place de travail au sein de l'office. L'effectif a été réduit de six postes permanents par rapport à l'année précédente. Les trois quarts des places de travail sont regroupés dans les deux bâtiments de la RFA, situés à la Länggassstrasse 31 et 35. Le quart restant est réparti sur les deux exploitations d'Alcosuisse à Schachen (LU) et à Delémont (JU) et sur le Service extérieur. Le bâtiment situé à la Länggassstrasse 35 abrite également un laboratoire spécialisé en analyses chimiques.

2.2 Impact sur l'environnement

Pour ce qui est de l'impact sur l'environnement, il faut distinguer entre l'activité essentiellement administrative de la RFA et les prestations fournies par Alcosuisse.

Les répercussions des activités de la RFA sur l'environnement se font surtout sentir au niveau de l'utilisation des ressources. La consommation

d'énergie revêt une importance capitale en matière d'écologie. L'exploitation du laboratoire chimicotechnique entraîne également des nuisances particulières pour l'environnement (par ex. consommation d'énergie et élimination des déchets). La RFA estime que l'application de la législation en matière d'alcool n'a qu'une faible influence sur l'environnement extérieur.

Vu ses produits, ses prestations et son infrastructure, Alcosuisse a par contre un effet notable sur l'environnement extérieur. En Suisse, il commercialise quelque 400 000 hectolitres d'éthanol à 100 % vol par année. Les achats, qui sont effectués en général à l'étranger, et la distribution des matières premières ont des répercussions considérables sur l'environnement. Les exploitations de Schachen et de Delémont, qui disposent ensemble d'une capacité de stockage de 300 000 hectolitres d'éthanol, exercent également une grande influence sur l'environnement, surtout du point de vue de la sécurité de l'infrastructure et du contrôle des émissions (pertes par évaporation).

2.3 Priorités du management environnemental

Le management environnemental de la RFA vise en premier lieu une utilisation efficace de l'énergie et des ressources. Ainsi, l'accent est mis sur la diminution de la consommation d'électricité grâce à des mesures techniques et au changement de comportement des collaborateurs. Des actions ciblées incitent ces derniers à traiter l'environnement avec respect. Elles s'accompagnent d'informations régulières au sein de la RFA sur des thèmes liés à l'environnement.

Dès 1999, les deux exploitations d'Alcosuisse ont progressivement été impliquées dans le management environnemental de la RFA. Les données relatives à la consommation d'énergie ont ainsi commencé à être systématiquement enregistrées au sein de l'exploitation de Schachen (1999), puis de Delémont (2001). En outre, les atteintes à l'environnement causées par les transports d'éthanol ont été évaluées.

3. Objectifs écologiques pour 2008

Afin d'améliorer son bilan écologique, la RFA s'est fixé les objectifs suivants pour l'année 2008:

- 1. réduire de 3 % la consommation de papier;
- effectuer une analyse de la consommation d'électricité pour déterminer les causes de l'augmentation en 2007 et proposer ainsi au
- comité de direction des mesures pour diminuer la consommation d'électricité; et
- inscrire la RFA à l'action «Bike to work» de 2008 et encourager au moins six équipes à y participer.

4. Mesures et résultats relatifs aux prestations fournies à l'extérieur

Les principales atteintes à l'environnement causées par Alcosuisse proviennent de ses exploitations de Schachen et de Delémont. L'éthanol qui s'en évapore représente en effet un sérieux problème écologique. En se volatilisant, il contribue à la formation d'ozone à proximité du sol (smog estival), dangereux pour la santé. Afin de réduire le plus possible les pertes par évaporation lors de l'entreposage, Alcosuisse a fait installer une unité de récupération des gaz dans son exploitation de Delémont. Opérationnelle depuis juillet 2001, l'installation a permis de recondenser quelque 14 000 kg d'éthanol en 2002, mais seulement 11 904 kg en 2007 (26 961 en 2006) en raison d'une panne partielle.

En juin 2002, une unité de récupération des gaz a également été mise en service dans l'exploitation de Schachen. Cette installation a permis de recondenser environ 11 500 kg d'éthanol en 2003 et 19 333 kg en 2007, un résultat nettement supérieur

à celui qui a été obtenu l'année précédente (16 521 kg en 2006). Les données relatives aux quantités d'éthanol récupérées en 2008 n'étaient pas encore disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport.

La mise en service des unités de récupération des gaz a permis de réduire considérablement les atteintes à l'environnement dues à la gestion de l'éthanol. Les nuisances environnementales par tonne d'alcool commercialisé ont ainsi diminué de quelque 40 % en 2003. La consommation supplémentaire d'électricité des installations s'est avérée négligeable par rapport à la quantité d'éthanol récupérée: en 2003, l'installation de Schachen a réduit les atteintes à l'environnement causées par les émissions de COV d'environ 10 000 ICP (indices de charge polluante), tandis que l'augmentation de la consommation d'électricité s'est traduite par un surcroît de charge de 1000 ICP seulement.

5. Mesures et résultats de l'exploitation interne (administration)

5.1 Personnel, communication et formation

Exprimé en postes permanents, le nombre de collaborateurs de la RFA s'élevait à 158 en 2008, soit environ six postes de moins que l'année précédente. La formation sous forme d'ateliers prévue dans le cadre du programme RUMBA s'est déroulée au cours de l'année 2000. Les années suivantes, l'équipe RUMBA a sensibilisé les collaborateurs au problème de l'environnement au moyen de diverses campagnes (2001: cours «Eco-Drive» pour les collaborateurs du Service extérieur; 2002: campagne «Economiser l'énergie en empruntant les escaliers»; 2003: semaines d'économie de courant; 2005: campagne de sensibilisation sur le thème de la consommation de papier; 2006: campagne «Economiser la lumière au travail» et 2007: équipement des places de travail avec des rails de contact).

Comme les deux années précédentes, la RFA a participé en 2008 à l'action «Bike to work». Elle s'était fixé pour objectif d'inscrire au moins une équipe de plus que l'année précédente. Elle a ainsi

réussi à convaincre 24 collaborateurs de se rendre au travail à vélo ou à pied durant le mois de juin.

Un coin détente a été aménagé à la loge afin que, le matin, les participants puissent reprendre des forces en savourant une boisson ou une barre chocolatée. Les personnes engagées dans cette campagne se sont rencontrées une fois par semaine pour échanger leurs idées sur le thème de «Bike to work» autour d'un café et d'un croissant.

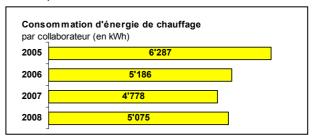
Durant le mois de juin, les participants ont parcouru la distance impressionnante d'environ 3300 kilomètres, ce qui correspond à un voyage aller-retour à Gibraltar. L'analyse des résultats a montré que la plupart des participants viennent en général au travail en transports publics. Certains utilisent leur vélo même en dehors de la période consacrée à la campagne «Bike to work». Enfin, un petit nombre de collaborateurs ont également participé à cette action en renonçant en juin à utiliser leur véhicule privé.

Formation et communication en 2008	
 Communication: Eco-rapport 2007 de la RFA 	mai 2008
 Action «Bike to work» 	iuin 2008

5.2 Consommation d'énergie de chauffage

Par rapport à l'année précédente, la RFA a enregistré en 2008 une augmentation de la consommation d'énergie de chauffage de 297 kWh (+ 6 %) par collaborateur. Le système de chauffage a été amélioré en 2006 déjà et tous les radiateurs ont été équipés de vannes thermostatiques Danfoss. Ainsi, aucune autre mesure n'a été prise dans ce domaine durant la période sous revue. L'équipe RUMBA estime que l'augmentation de la consommation par collaborateur est due au fait que les collaborateurs travaillant dans les locaux de la RFA

durant la période sous revue étaient moins nombreux qu'en 2007.



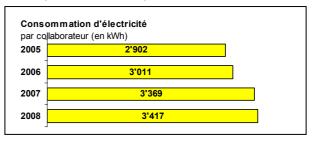
5.3 Consommation d'électricité

Le graphique ci-contre montre que la consommation d'électricité de la RFA n'a cessé d'augmenter depuis 2005. Avec une moyenne de 48 kWh ou de quelque 1,5 % par collaborateur, l'augmentation a été modérée en comparaison de l'année précédente (+ 11,9 % en 2007).

L'augmentation de la consommation d'électricité est notamment due à un emploi accru d'appareils électriques. Un climatiseur a ainsi dû être installé dans une salle du laboratoire chimico-technique afin de garantir le bon fonctionnement d'un appareil d'analyse. La constante réduction de l'effectif entraîne une augmentation de la consommation par collaborateur, étant donné que la quantité d'électricité nécessaire aux locaux communs, à l'infrastructure informatique centrale, à la climatisation du laboratoire et des locaux informatiques est répartie sur un nombre restreint de personnes.

L'équipe RUMBA s'était fixé pour objectif de l'année 2008 d'analyser la consommation d'électricité de la RFA par étage afin de déterminer les causes de l'augmentation de cette dernière. Cette enquête a montré que le groupe manque de possibilités techniques et des connaissances scientifiques néces-

saires à une analyse de la consommation. L'équipe RUMBA est en outre parvenue à la conclusion qu'il faut mettre en œuvre des mesures d'économie dans le domaine central en particulier (climatisation, éclairage, informatique, etc.) afin de réduire durablement la consommation d'électricité. Sur la base de cette constatation, le comité de direction de la RFA a décidé d'engager en 2009 un conseiller en énergie chargé d'examiner principalement le potentiel d'économies d'électricité des installations techniques des bâtiments et d'élaborer des propositions permettant de réduire la consommation d'électricité. L'équipe RUMBA mènera parallèlement une campagne de sensibilisation afin d'encourager les collaborateurs à utiliser les appareils électriques de manière parcimonieuse.

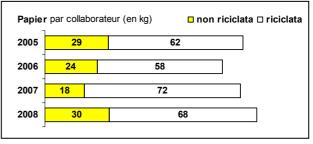


5.4 Consommation de papier

En 2008, les collaborateurs de la RFA ont utilisé en moyenne 98 kg de papier, soit huit de plus que l'année précédente. Cela représente une augmentation d'environ 9 %. Ainsi, l'objectif fixé par la RFA, à savoir réduire de 3 % la consommation en 2008, n'a pas du tout été atteint.

Le 1^{er} janvier 2009, la RFA a repris le logo commun à l'ensemble de l'administration fédérale. Dans cette perspective, les stocks de documents et d'enveloppes préimprimés ont été adaptés à la fin de 2008. En outre, des documentations importantes pour les cours de formation destinés aux collaborateurs du Service extérieur ont été élaborées durant la période sous revue. Ces activités, combinées à d'autres tâches, ont conduit à une forte augmentation de la consommation de papier en 2008.

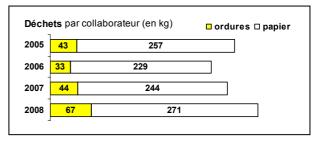
Dans le cadre du changement de logo de la RFA, le papier recyclé a en outre été remplacé par du papier à base de cellulose fraîche. La RFA s'est ainsi adaptée aux normes appliquées au sein du Département fédéral des finances en la matière. Pour cette raison, la proportion de papier à base de cellulose fraîche a passé de quelque 20 à 30 % en une année. En 2009, la consommation continuera d'augmenter.



5.5 Déchets

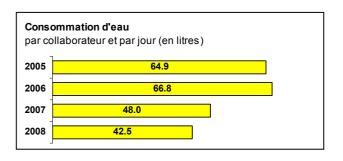
Les déchets de la RFA sont constitués pour 5/6^e de papier. L'expérience montre qu'il y a un lien étroit entre la consommation de papier et la masse des déchets. Le bilan écologique de 2008 confirme cette tendance. L'augmentation de la consommation de papier a ainsi entraîné davantage de déchets. Durant la période sous revue, les déchets de papier recyclables se sont élevés à 271 kg par collaborateur, ce qui correspond à une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. La masse des déchets non recyclables s'est également considérablement accrue, passant de 44 kg par collaborateur en 2007 à 67 kg en 2008. La quantité totale des déchets a ainsi augmenté de

quelque 17 %. Cette forte augmentation est principalement due au fait que des bureaux ont été vidés suite au départ à la retraite de nombreux collaborateurs au 1^{er} juillet 2008.



5.6 Eau et eaux usées

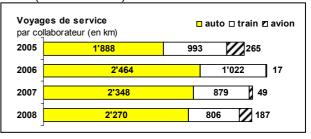
A la fin de 2006 déjà, la RFA a procédé à diverses améliorations relatives à l'exploitation de l'installation servant à l'humidification et à la déshumidification des locaux informatiques. Ces mesures ont permis de diminuer de quelque 28 % la consommation d'eau en 2007. En 2008, la consommation moyenne d'eau a encore pu être réduite à 42,5 litres par jour et par collaborateur (48 litres en 2007), ce qui représente une diminution supplémentaire de 11,5 %.



5.7 Voyages de service

En 2008, les collaborateurs de la RFA ont parcouru en moyenne 3263 km pour des voyages de service, soit 0,4 % de moins que l'année précédente (3276 km en 2007). La répartition du nombre de kilomètres entre les différents moyens de transport montre que les collaborateurs ont un peu moins utilisé les chemins de fer et la voiture en 2008. En revanche, le nombre de kilomètres parcourus en avion a considérablement augmenté, passant ainsi de 49 km en 2007 à 178 km en 2008 en moyenne par collaborateur. La proportion des kilomètres

parcourus en train a reculé en 2008 pour atteindre 25 % (27 % en 2007).



5.8 Indices de charge polluante

Les indices de charge polluante (ICP) servent à mesurer la pollution de l'air, de l'eau et du sol par des substances nocives. La méthode de calcul des ICP se base sur la brochure «Schriftenreihe Umwelt Nr. 297» de l'OFEFP (disponible uniquement en allemand).

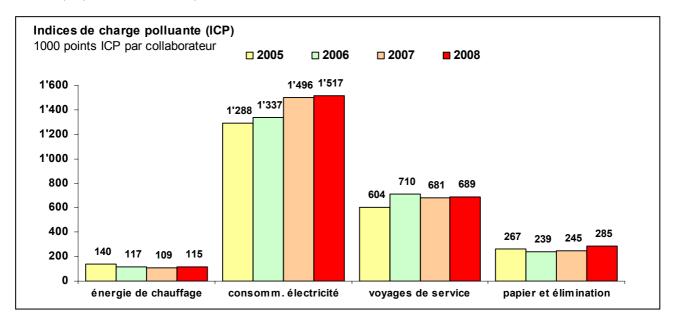
La consommation d'électricité représente la plus grande charge polluante à la RFA (environ 58 % des ICP). Viennent ensuite les voyages de service (env. 26 % des ICP) ainsi que le papier, l'eau et l'élimination des déchets (env. 11 % des ICP). Avec près de 5 % des ICP, la consommation d'énergie de chauffage n'a en revanche que peu d'incidence sur l'environnement.

En 2008, la charge polluante par collaborateur de la RFA a augmenté de 75 000 ICP, soit de quelque 3 %. La plus forte augmentation concerne le papier, l'eau et l'élimination des déchets (+ 16 %). La consommation accrue d'énergie de chauffage a entraîné une augmentation de la charge polluante de 5,5 % par collaborateur.

Comme les années précédentes, la RFA est donc confrontée à l'augmentation constante de la charge polluante par collaborateur malgré les mesures prises pour lutter contre ce phénomène. L'équipe RUMBA estime que cette évolution est directement liée à la diminution constante du personnel de la RFA. Comme cela a déjà été évoqué dans le présent rapport, la RFA employait en 2008 environ

4 % de collaborateurs de moins que l'année précédente. Pour des raisons d'exploitation, l'infrastructure à disposition (centre de calcul, laboratoire chimico-technique, équipements du bâtiment, etc.) n'a toutefois pas pu être réduite, du moins pas dans les mêmes proportions. Ainsi, l'exploitation des locaux

communs (cafétéria, loge, entrées, couloirs, dépôts de stockage, etc.) doit être maintenue même si le personnel diminue. Cette situation a contribué à l'augmentation de la consommation des ressources en 2008 également.



6. Objectifs écologiques pour 2009

Afin d'améliorer son bilan écologique, la RFA s'est fixé les objectifs suivants pour l'année 2009:

- réduire de 1 % la consommation d'électricité par collaborateur;
- 2. réduire les kilomètres parcourus pour les voyages de service en encourageant les collabora-
- teurs, par le biais d'une campagne d'information, à planifier leurs voyages de service de façon optimale et à utiliser les transports publics; et
- 3. réduire de 5 % la masse de déchets par collaborateur.

7. Organisation du management environnemental

A la fin de 1991, la RFA avait déjà lancé un premier projet environnemental, dans le cadre duquel elle a élaboré, en octobre 1993, un concept d'écologie pour le fonctionnement de l'administration. Pour ce projet, un groupe de travail avait été constitué au début de 1992. Complété par la suite pour répondre aux exigences de RUMBA, il a été chargé de l'exécution du programme. Sa tâche principale consiste à définir des objectifs environnementaux ainsi qu'à planifier et à mettre en œuvre les mesures nécessaires. Le groupe de travail veille également à la circulation des informations en matière d'environnement.

Au cours de la période sous revue, le groupe «Ecologie» a participé à une réunion de RUMBA qui a eu lieu le 2 avril. A cette occasion, les objectifs écologiques pour l'année 2008 ont été fixés sur la base de l'analyse des paramètres environnementaux et des mesures concrètes de mise en œuvre ont été prises.

Les membres du groupe de travail «Ecologie»		
Heinz Friedrich	Informatique	
 Robert Griessen 	Personnel et	
	services généraux	
Walter Märki (responsable)	Législation, jus-	
	tice administrative	
Franz Mühlebach	Alcosuisse	
Monika Oesch	Communication	
 Liselotte Schlüchter 	Coordination,	
	fonctions trans-	
	versales	
Rolf Viehweg	Chimie, analyses	
	et recherche	

Documents régissant le management envi- ronnemental		
 Principes directeurs de la RFA en matière de protection de l'envi- ronnement 	19.1.2000	
 Rapport écologique 2000 / 2001 de la RFA 	14.9.2001	
Eco-rapport 2001 de la RFA	10.7.2002	
Eco-rapport 2002 de la RFA	27.10.2003	
Eco-rapport 2003 de la RFA	oct. 2004	
Eco-rapport 2004 de la RFA	sept. 2005	
Eco-rapport 2005 de la RFA	mai 2006	
Eco-rapport 2006 de la RFA	mai 2007	
Eco-rapport 2007 de la RFA	mai 2008	
 Plan de mesures écologiques 2008 	31.5.2009	

Pour toute remarque ou information supplémentaire, veuillez vous adresser à:

Walter Märki, Régie fédérale des alcools, Länggassstrasse 35, 3000 Berne 9, tél. 031 309 14 50, fax 031 309 15 03, adresse électronique: walter.maerki@eav.admin.ch